
Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
27 octobre 2003
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 9 octobre 2003, à 10 heures

Président : M. Chowdhury (Bangladesh)
puis : Mme. Cronenberg-Mossberg (Suède)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Point 98 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-54969 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Débat général (suite)

1. **M. Chungong Ayafor** (Cameroun) relève une tendance au non-respect des engagements contractés dans le cadre du cycle de conférences internationales sur le développement économique. Il en est ainsi, en particulier, de la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable. À Cancún, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'a pas réussi à mettre le développement au centre des négociations commerciales, en dépit des engagements pris à Doha. Dans ces conditions, la Deuxième Commission doit réfléchir aux moyens de traduire les engagements en réalités. De ce point de vue, le mot-clé est celui de « mise en oeuvre ».

2. Les voies à explorer devraient inclure l'accélération des efforts visant à réaliser les objectifs de développement du Millénaire, la concrétisation des engagements de Monterrey, la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement de Doha et un soutien accru au nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le prochain dialogue de haut niveau sur le financement du développement constituera un test de la volonté de s'attaquer à ces problèmes.

3. La Commission doit également examiner les moyens d'accroître sa propre efficacité en rationalisant son ordre du jour et en instaurant une meilleure coordination avec les autres grandes commissions qui traitent de questions similaires. Il convient donc de se féliciter de la récente réunion conjointe des bureaux des deuxième et troisième commissions, et de pousser cette démarche plus avant.

4. **M. Sabbagh** (République arabe syrienne) dit que la récession et l'instabilité qui caractérisent depuis quelques années l'économie mondiale ont eu de fortes répercussions sur les économies des pays en développement, creusant encore plus l'écart entre le Nord et le Sud, malgré les tentatives diverses et variées d'empêcher qu'il en soit ainsi. Une mise en oeuvre fidèle et efficace des textes issus des conférences et réunions au sommet des Nations unies devrait donc constituer l'une des principales priorités de la communauté internationale. Or, conjuguée à l'absence de volonté politique, l'incapacité des États Membres,

les pays développés en particulier, à honorer les engagements contractés au cours de ces conférences ne peut que saper la confiance en l'aptitude de l'Organisation à résoudre les problèmes de développement, la pauvreté notamment, et provoquer une détérioration sans précédent de la situation. L'événement important qui doit avoir lieu en 2005, pour examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de ces engagements, revêt donc une importance extrême, tout comme l'examen en cours du Consensus de Monterrey et les travaux de la Commission du développement durable, qui sont tous pertinents au regard des objectifs de développement du Millénaire. La délégation syrienne se félicite également, en principe, de l'offre japonaise d'accueillir une conférence internationale visant à élaborer une nouvelle stratégie de limitation des effets des catastrophes dans le XXI^e siècle.

5. Faute de disposer de technologies de l'information et de la communication modernes, les pays en développement sont privés des possibilités qu'ils pourraient attendre de la mondialisation et leurs économies sont encore plus marginalisées. Il est donc grand temps de s'orienter vers une forme plus civilisée de mondialisation à visage humain qui permette à tous de tirer parti des grandes conquêtes de la science et de la technologie des deux dernières décennies. S'agissant des questions d'environnement, la délégation syrienne réaffirme l'appui de son pays à la Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification et se félicite que le Fonds pour l'environnement mondial devienne son mécanisme de financement. Elle souscrit également à la proposition tendant à proclamer 2004 Année internationale de la lutte contre la désertification.

6. La communauté internationale a souvent affirmé que l'occupation étrangère constitue un obstacle majeur au développement durable, comme c'est le cas dans la région du Moyen-Orient, dont les habitants continuent de subir les effets des violations quotidiennes de leurs droits et de leur souveraineté sur leurs ressources. Il n'est pas exagéré de dire qu'ils considèrent de ce fait les discussions sur les conditions nécessaires au développement comme une perte de temps. Les États Membres de l'ONU doivent oeuvrer à l'instauration d'un système international plus juste et équitable qui permette le recouvrement des droits usurpés, une coopération fructueuse et une ouverture vers une forme morale, civilisée et humaine

d'interaction propice à la réalisation d'un développement durable pour tous.

7. **Mme. Mammadova** (Azerbaïdjan), exerçant son droit de réponse à la déclaration faite par le représentant de l'Arménie à la séance précédente, dit qu'aucun État voisin de l'Arménie n'exerce un blocus à l'encontre de ce pays. Outre l'Azerbaïdjan, l'Arménie compte trois autres pays voisins avec lesquels il n'est pas en conflit, à savoir l'Iran, la Turquie et la Géorgie, dont il peut utiliser, et utilise les voies de communication pour recevoir les marchandises dont il a besoin.

8. Par suite de l'agression arménienne contre l'Azerbaïdjan, toute la région du Nakhichevan (la partie non contiguë du territoire azerbaïdjanais) est désormais totalement coupée du reste de l'Azerbaïdjan. Ce sont précisément l'agression arménienne et l'occupation par l'Arménie de près de 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan qui ont abouti à la rupture des liens économiques entre les deux pays. Sans la position destructrice adoptée par l'Arménie lors des négociations sur le règlement du conflit dans le cadre du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le problème aurait été résolu et la paix et la stabilité régneraient dans la région du sud du Caucase. Malheureusement, l'Arménie, qui a choisi de tromper la communauté internationale et de ne rater aucune occasion de pratiquer la désinformation devant la Commission, a rejeté la proposition bien connue de l'Azerbaïdjan tendant à ouvrir des liens de communication entre les deux pays dans le cadre d'un ensemble de mesures de renforcement de la confiance, qui comporte l'évacuation par les forces d'occupation arméniennes de quatre régions situées le long de la voie ferrée qui, à travers la région du Nakhichevan, relie l'Arménie au reste de l'Azerbaïdjan. L'Arménie a rejeté cette proposition, qui avait le soutien de l'Union européenne, en déclarant qu'elle n'avait pas besoin de cette voie. Il y a lieu de se demander de quel blocus il s'agit. Manifestement, l'Arménie a intérêt à bloquer les négociations et à continuer de se plaindre d'un blocus.

9. La position officielle de l'Azerbaïdjan est que les territoires occupés doivent être libérés et que le million de réfugiés et de personnes déplacées doivent retourner dans leurs foyers. Alors seulement, l'Arménie pourra compter sur la coopération économique avec l'Azerbaïdjan. S'agissant de la coopération régionale, l'Arménie ferait mieux de ne pas confondre deux

choses. C'est la coopération économique avec l'Azerbaïdjan qui est impossible, pour les raisons susmentionnées. L'Azerbaïdjan appuie résolument la coopération régionale et participe à de nombreux projets et initiatives régionaux, transrégionaux et multinationaux.

10. **M. Sahakov** (Arménie), exerçant son droit de réponse, fait remarquer que, dans la déclaration faite par le représentant permanent de son pays à la séance précédente, l'Azerbaïdjan n'a pas été mentionné. Cela étant, le blocus de l'Arménie est évident et de nombreux observateurs et organismes internationaux en ont apporté la preuve. La délégation azerbaïdjanaise appelle agression ce qui est une légitime défense des populations du Nagorny Karabakh contre l'armée régulière de l'Azerbaïdjan.

11. Le Gouvernement arménien a clairement exprimé à plusieurs occasions sa volonté d'ouvrir les frontières avec le Nakhichevan, sans aucune condition préalable. Or, le Gouvernement azerbaïdjanais a toujours lié l'ouverture des frontières à la solution politique du conflit. C'est ce point qui entrave le processus d'ouverture des frontières vers le Nakhichevan.

12. Répondre à la phraséologie de la délégation azerbaïdjanaise prendrait trop de temps, d'autant que cette phraséologie croît à mesure qu'approche l'élection présidentielle dans ce pays. La Deuxième Commission n'est pas l'enceinte qui convient pour soulever des questions de politique intérieure.

13. **Mme Mammadova** (Azerbaïdjan), exerçant son droit de réponse, dit que sa délégation part du principe que les pays sont autorisés à participer au débat général pour partager leurs vues et leurs recommandations sur les travaux de la Commission et la manière dont ils pourraient être rationalisés. C'est la délégation arménienne qui a soulevé la question du conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Si la délégation arménienne ne voulait pas politiser les débats de la Commission, pourquoi l'a-t-elle fait? Plusieurs délégations se rappelleront que la même situation s'est produite dans le cadre du Comité préparatoire de la Conférence des pays en développement enclavés et de transit. Dans sa déclaration à la Deuxième Commission, la délégation azerbaïdjanaise n'a pas évoqué la question de l'application de mesures économiques unilatérales. Parfois, il n'est pas nécessaire de mentionner un pays, parce que les délégations connaissent la géographie de la région et

savent de quel pays il s'agit. Les déclarations inexactes et la désinformation que la délégation arménienne pratique constamment ont obligé la délégation azerbaïdjanaise à exercer son droit de réponse, pour empêcher que l'on trompe les délégations.

14. **M. Sahakov** (Arménie), exerçant son droit de réponse, demande à la représentante de l'Azerbaïdjan de préciser de quelles déclarations inexactes elle veut parler. Le blocus est un fait évident. L'Arménie n'est coupable d'aucune agression, elle exerce simplement son droit de légitime défense. La situation concernant le Nakhichevan est évidente et bien connue. Quant à la coopération régionale, l'Arménie s'y est toujours montrée favorable et elle est convaincue que l'interaction entre tous les pays de la région peut créer un climat de confiance favorable à la réduction des tensions existantes.

15. **Le Président** annonce que la Commission vient d'achever le débat général. Ce débat avait pour toile de fond la fragilité de la reprise de l'économie mondiale, qui subit les effets de la poursuite de multiples incertitudes géopolitiques et de l'échec de la Conférence de Cancún. La nécessité d'honorer les engagements contractés au Sommet du millénaire, ainsi qu'à Monterrey, Johannesburg et d'autres conférences des Nations Unies, a été largement soulignée : une action concrète, et non des paroles, est nécessaire.

16. Après avoir résumé les principaux sujets abordés par les délégations qui ont participé au débat, le Président prend note d'un certain nombre de nouvelles propositions, qui, il l'espère, feront l'objet de négociations au sein de la Commission. Un thème essentiel de ce riche débat a trait à l'impact de la mondialisation et aux effets que l'état fragile de l'économie mondiale peut avoir sur le développement et la lutte contre la pauvreté. En réfléchissant à la manière d'améliorer ses travaux, la Commission pourrait envisager de concentrer son débat général de 2004 sur ces questions.

Point 98 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre de la première Dessiner des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
(A/58/179, A/58/204 et A/58/72-E/2003/53)

17. **Le Président** dit que les progrès dans l'élimination de la pauvreté demeurent extrêmement lents. La croissance économique nécessaire doit contribuer à l'amélioration du sort des populations

pauvres. La clef à cet égard réside dans la promotion de l'agriculture, des petites exploitations agricoles et de la production manufacturière rurale ainsi que d'autres activités non agricoles. Le microcrédit est un puissant instrument à cet égard, qui a été utilisé très efficacement dans le pays du Président lui-même. Il est bien connu qu'il est difficile d'atteindre l'objectif de développement du Millénaire consistant à réduire de moitié les situations de pauvreté extrême d'ici à 2015; outre la priorité à accorder à la croissance, il faut s'intéresser tout autant au rôle et à la condition de la femme, au VIH/sida, à la mortalité infantile et maternelle et à l'augmentation de la production agricole.

18. **M. Lee** (Chef de la Section de la lutte contre la pauvreté et de l'emploi à la Division des politiques sociales et du développement) présente le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) et le projet de programme d'action de l'Année internationale du microcrédit, 2005 (A/58/179). Ayant décrit, dans ses grandes lignes, la teneur des deux parties du rapport, il appelle l'attention de la Commission sur les recommandations relatives à l'Année internationale du microcrédit, en particulier la recommandation tendant à ce que le Département des affaires économiques et sociales et le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU) coordonnent les activités de cette année.

19. L'intervenant appelle également l'attention de la Commission sur la note du Secrétaire général relative à la création du Fond de solidarité mondial (A/58/72-E/2003/53) et à la cérémonie de célébration de la Journée internationale de l'élimination de la pauvreté, qui doit se tenir le 17 octobre.

20. **M. Anwarul Chowdhuri** (Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement enclavés et les petits États insulaires en développement) dit que la pauvreté est le principal fléau dont souffre l'humanité, en particulier dans les pays les moins avancés. Le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 a réaffirmé la responsabilité qui incombe à la communauté internationale de faire respecter les principes de dignité humaine, d'égalité et d'équité tout en faisant des progrès significatifs vers l'élimination de la pauvreté. Il est possible d'inverser la tendance à la paupérisation des pays les moins avancés si ces pays eux-mêmes et leurs partenaires

pour le développement honorent intégralement les engagements qu'ils ont pris.

21. La campagne menée par le Secrétaire général pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire est essentiellement axée sur les besoins des pays les moins avancés. Cela étant, les avancées dans ce domaine sont impossibles si ces pays ne sont pas davantage soutenus. Cette idée doit être prise en compte dans tous les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté. Le Programme d'action de Bruxelles prend acte du rôle central du développement rural. Les programmes de microcrédit permettent de mobiliser effectivement l'épargne et d'offrir des services financiers aux habitants pauvres des campagnes, en particulier aux femmes, et ils constituent de puissants outils de création d'emplois, d'élimination de la pauvreté et de réduction des inégalités entre les sexes.

22. S'inscrire dans une perspective d'égalité entre les sexes faciliterait la réalisation de l'objectif consistant à réduire de moitié le nombre des personnes vivant dans une situation de pauvreté extrême d'ici à 2015. La campagne mondiale lancée par le Sommet de Washington sur le microcrédit, en 1997, devrait toucher 100 millions de familles parmi les plus pauvres. Il ressort des dernières statistiques à ce sujet que le nombre des personnes ayant accès à des systèmes de microcrédit est aujourd'hui de 31 millions, contre 7,6 millions en 1997. Les femmes représentent près des deux tiers de ce total. Les programmes de la Banque Grameen, au Bangladesh, dont 95 % des bénéficiaires sont des femmes, représente un exemple éclatant de démarginalisation des femmes par le microcrédit. Il convient de féliciter également le FENU pour son action dans le domaine de l'élimination de la pauvreté par le microcrédit, qui stimule une augmentation de la demande dans les pays les moins avancés. Le soutien des donateurs aux programmes de microcrédit du FENU revêt une importance capitale. Le Fonds de solidarité mondial nouvellement créé devra aussi disposer d'un financement suffisant.

23. Les dernières estimations du produit intérieur brut par habitant dans les pays les moins avancés illustrent l'ampleur considérable du problème. Le Bureau du Haut Représentant appuie sans réserves la campagne de microcrédit et collaborera avec les organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé pour faire en sorte que l'Année internationale du microcrédit soit un succès. Le

sommet régional sur le microcrédit pour l'Asie et le Pacifique, qui doit se tenir en février 2004, constituera une première mesure importante. Comme il est dit dans les documents de la campagne, le microcrédit est une aide extérieure qui donne des résultats.

24. **M. Aboutahir** (Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le rapport du Secrétaire général donne un aperçu utile des progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté dans le monde en développement. La première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) est censée aboutir à la réalisation de l'objectif consistant à réduire de moitié la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour ainsi que le nombre des victimes de la faim d'ici à 2015, par l'action au niveau national et la coopération au niveau international.

25. Le Groupe des 77 et la Chine ont néanmoins relevé avec beaucoup de préoccupation que les progrès ont été inégaux et que les perspectives pour la majeure partie du monde en développement sont très sombres, en particulier en Afrique, où la croissance démographique entrave les efforts visant à réaliser le développement durable. Les effets de la propagation du VIH/sida sur le développement humain, la croissance économique et la pauvreté dans de nombreux pays constituent un autre facteur de complications de la situation. L'élimination de la pauvreté est indispensable au développement durable, tout comme la persistance de la pauvreté menace gravement la prospérité, la sécurité et la stabilité dans le monde. La solution est tributaire d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels le renforcement du financement du développement et l'accès au marché des produits exportés par les pays en développement. Le service de la dette des pays pauvres très endettés et des pays en développement à faible revenu continue d'avoir des répercussions préjudiciables à leur développement durable, à leurs programmes de développement social et à leurs stratégies nationales d'élimination de la pauvreté.

26. Le Groupe des 77 et la Chine partagent le point de vue du Secrétaire général selon lequel un commerce international équilibré et équitable est l'un des moyens qui permettraient d'aider les pays à éliminer la pauvreté et la faim et à atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Pour que les efforts d'élimination de la pauvreté soient efficaces, il faut impérativement que les pays en développement soient

intégrés à l'économie mondiale et aient leur part des avantages de la mondialisation.

27. S'agissant du projet de programme d'action pour l'Année internationale du microcrédit, 2005, le microcrédit est un puissant outil de promotion de la production, du travail indépendant et de l'autonomisation. Le Groupe des 77 et la Chine encouragent les pays donateurs à aider les pays en développement à mettre en oeuvre leurs politiques de soutien aux programmes de microcrédit, à la mise en place d'institutions de microcrédit et à des activités connexes de renforcement des capacités.

28. L'objectif premier du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) étant l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement durable, il est instamment demandé aux pays développés et au système des Nations Unies de soutenir le NEPAD et de compléter les efforts faits par l'Afrique elle-même pour surmonter les difficultés qu'elle rencontre.

29. En conclusion, il importe au plus haut point d'honorer les engagements contractés aux termes de la Déclaration et du Programme d'action de Bruxelles et de faire en sorte que le Fonds de solidarité mondial devienne opérationnel de toute urgence.

30. **M. Bernardini** (Italie), prenant la parole au nom de l'Union européenne et des pays adhérents, à savoir Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, dit que la lutte contre la pauvreté est une question d'équité est un impératif moral. La Déclaration du Millénaire a défini un cadre général pour l'action dans ce domaine en tant que moyen de promouvoir le développement durable. Par ailleurs, les résultats des grandes conférences internationales et réunions au sommet ont renforcé la volonté de la communauté internationale à cet égard, en indiquant que le meilleur moyen d'accroître les choix et les chances pour les populations qui vivent dans la pauvreté consiste à concentrer l'action sur des domaines tels que la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement, l'environnement, la mise en valeur des ressources humaines, le développement rural, local et communautaire, les établissements humains et l'emploi productif. L'Union européenne attend avec intérêt l'occasion d'étudier les groupes thématiques (eau, assainissement et

établissements humains) lors de la douzième session de la Commission du développement durable.

31. Il convient de souligner également la nécessité d'un leadership et d'un partenariat à l'échelle mondiale ainsi que de ressources suffisantes pour lutter contre la pandémie du VIH/sida. L'Union européenne est tout aussi fermement résolue à promouvoir l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes et elle estime que la perspective de cette égalité doit être intégrée aux stratégies et politiques de développement à tous les niveaux, y compris dans l'action des Nations Unies.

32. L'on sait d'expérience que des politiques qui prennent en compte la situation des pauvres, et sont mises en oeuvre dans le cadre d'une bonne gouvernance et de la prévention des conflits, sont une condition préalable à l'élimination de la pauvreté. Des institutions démocratiques solides, à l'écoute des besoins de la population, une stabilité intérieure, le respect des droits de l'homme et l'État de droit, l'égalité entre les sexes et des politiques axées sur le marché, telles devraient être les priorités de tous les pays engagés dans la lutte contre la pauvreté. Les politiques intérieures en matière de fiscalité, de redistribution des revenus, de création d'emplois et de lutte contre la corruption sont tout aussi importantes. Il s'agit là de facteurs qui se renforcent mutuellement pour créer un environnement macroéconomique sain et un cadre approprié pour l'investissement et le commerce, donc propice au développement durable.

33. Étant l'un des principaux donateurs d'aide au développement et le plus gros investisseur dans les pays en développement, l'Union européenne joue un rôle de premier plan dans l'action menée pour relever tous ces défis. Son action procède de sa conviction inébranlable qu'une prospérité durable exige des stratégies simultanées et complémentaires de croissance économique stable, de développement social et de protection de l'environnement. Sans une aide appropriée de la communauté internationale, les pays en développement ne pourront jamais sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

34. En tant que plus grand partenaire commercial, l'Union européenne réaffirme sa volonté résolue de promouvoir le commerce international en tant que moteur du développement, d'accroître l'aide financière et technique internationale au développement, d'instaurer un financement durable de la dette et un

allègement de la dette extérieure et d'améliorer la cohérence et la cohésion du système monétaire, financier et commercial international.

35. L'Union européenne se félicite des effets positifs que de bons programmes de microfinancement peuvent avoir sur la vie des populations pauvres et elle est disposée à s'employer à donner un nouvel élan à ces programmes à l'échelle mondiale. La victoire dans la lutte contre la pauvreté peut être le fruit d'une amélioration de la coopération et du partenariat au plan international.

36. **M. Hassan** (Pakistan) juge préoccupant le fait que, malgré les promesses de la Déclaration du Millénaire, il soit impossible d'espérer pouvoir réduire de moitié le phénomène de la pauvreté dans le monde d'ici à 2015. Seule une approche globale et intégrée, reposant sur le principe de la responsabilité partagée, peut aider à éliminer la pauvreté. Le Consensus de Monterrey réaffirme l'engagement de la communauté internationale et constitue un pacte mondial et une stratégie de sortie de la pauvreté, des privations et du désespoir. Les pays en développement devraient continuer à améliorer leurs politiques et leur gouvernance, tandis que leurs partenaires pour le développement doivent intervenir rapidement pour accroître les transferts de ressources vers les pays en développement, par une amélioration tant de l'accès aux marchés que de la qualité et du volume de l'APD.

37. L'allègement de la dette est un autre moyen de favoriser le développement. La conjugaison de la pauvreté extrême à l'endettement a jeté un grand nombre de pays à faible revenu dans une spirale descendante apparemment sans issue. Cela étant, le commerce peut relancer la croissance économique, créer de l'emploi et réduire la pauvreté dans les pays en développement, et il représente la source extérieure la plus importante de financement du développement.

38. Le Pakistan a pris un certain nombre de mesures pour s'attaquer au problème de la pauvreté. En premier lieu, le Gouvernement pakistanais a adopté une approche axée sur la croissance économique, l'investissement dans le capital humain, les interventions ciblées, l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des filets de protection sociale. En deuxième lieu, il a créé un fonds de mise en valeur des ressources humaines axé sur l'atténuation de la pauvreté et a adopté des politiques rigoureuses et des réformes de grande ampleur. Les résultats de cette

action au niveau macro-économique se manifestent par une monnaie stable, une inflation faible, une amélioration des réserves de devises, une diminution du déficit budgétaire et de la dette publique en pourcentage du produit intérieur brut, un marché des valeurs dynamique et une croissance mieux ciblée qu'auparavant.

39. Le microcrédit est l'un des outils les plus efficaces pour l'élimination de la pauvreté, non seulement en tant que moyen d'assurer l'accès au crédit mais également en tant qu'instrument d'autonomisation des familles et des communautés dans leurs foyers et villages. Il recèle un potentiel d'amélioration de la situation des communautés pauvres et de mobilisation des ménages. L'Année internationale du microcrédit fournira à l'ONU l'occasion de renforcer la coopération internationale dans ce domaine. Le Pakistan relève avec satisfaction les propositions constructives formulées dans le rapport du secrétaire général (A/58/179), qui aideraient grandement les pays en développement dans leur lutte contre la pauvreté en améliorant les revenus des populations les plus pauvres par la création d'activités économiques.

40. Le Pakistan a lancé un programme de microfinancement de troisième génération prévoyant une politique précise dans ce domaine, un cadre réglementaire et l'encouragement du secteur privé à créer des établissements de microfinancement. Le Gouvernement apporte également une assistance aux organisations non gouvernementales et au programme de soutien aux communautés de base en zones rurales afin d'aider ces communautés à accéder au microcrédit et de mettre en place des programmes de formation à divers aspects de la création d'entreprises et de renforcement des capacités. L'approche intégrée de ces initiatives remporte un grand succès. Au cours des trois années précédentes, les programmes de microcrédit ont pris de l'ampleur et ils devraient desservir près d'un million de clients d'ici à 2005. Cela étant, bien que des cadres institutionnels et législatifs bien établis contribuent à promouvoir le microcrédit, le Gouvernement est bien conscient que certaines difficultés subsistent.

41. *Mme Cronenberg-Mossberg (Suède) prend la présidence.*

42. **M. Zhang** Yishan (Chine) dit que le règlement du problème de la pauvreté nécessite non seulement des

efforts de la part des pays en développement eux-mêmes mais également, et plus important encore, le soutien résolu et la coopération de la communauté internationale. Toutes les mesures voulues doivent être prises pour créer un environnement économique international propice à l'élimination de la pauvreté et au développement. La communauté internationale devrait accélérer la mise en oeuvre des conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement et s'efforcer d'améliorer l'APD, l'investissement direct et l'allègement de la dette. Le système commercial international doit tenir compte, de manière équilibrée, des préoccupations de toutes les parties, y compris celles des pays en développement. Par ailleurs, la communauté internationale et les pays développés devraient soutenir le renforcement des capacités dans les pays en développement, par le transfert des technologies et d'autres moyens.

43. Tous les pays sont responsables au premier chef de leur propre développement, et les pays en développement devraient incorporer la lutte contre la pauvreté à leurs programmes généraux de développement économique et social, sur la base d'objectifs réalistes. Parallèlement, les pays donateurs et les organismes internationaux devraient accorder de l'importance à la maîtrise des programmes par les pays qui en bénéficient.

44. Un partenariat global, ayant à sa tête le gouvernement du pays concerné, comporte plusieurs aspects qui nécessitent la participation de la société tout entière et la coopération de la communauté internationale. Il est donc de la plus haute importance que toutes les parties concernées instaurent un tel partenariat, échangent leurs expériences et renforcent leur coopération de manière à résoudre au mieux le problème de la pauvreté. Les efforts que la Chine déploie pour éliminer la pauvreté favorisent non seulement son propre développement économique mais également le développement à l'échelle mondiale. Au cours des deux décennies écoulées, la Chine a connu la stabilité économique, une croissance rapide et une nette amélioration du niveau de vie. Cela étant, la Chine est un pays en développement à faible revenu, qui compte 1,3 milliards d'habitants, dont un nombre important vit en situation de pauvreté. Conscient que la lutte contre la pauvreté est une entreprise longue et ardue, le Gouvernement chinois a formulé une nouvelle stratégie qui tient compte de la situation du pays. La Chine est disposée à développer les échanges et la

coopération avec tous les pays en vue d'améliorer le bien-être général.

45. **Mme Viotti** (Brésil) dit que les liens incontestables entre le commerce et le développement ont été reconnus à Doha, à Monterrey et à Johannesburg. Offrir plus de possibilités commerciales aux pays en développement peut contribuer à créer des revenus et de l'emploi et à favoriser le développement. L'accès aux marchés des produits des pays en développement, l'élimination progressive des subventions agricoles et l'élimination d'autres mesures qui introduisent des distorsions dans le commerce de la part des pays développés, tels sont les éléments essentiels pour que le commerce soit véritablement un moteur du développement et de l'élimination de la pauvreté. Bien que la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún n'a pas donné de résultats concrets, le Brésil demeure fermement résolu à renforcer cette organisation et à participer de manière constructive aux négociations commerciales multilatérales à venir.

46. L'élimination de la pauvreté et de la faim est une priorité nationale au Brésil. Étant donné que la pauvreté comporte de multiples aspects, les stratégies visant son élimination impliquent une coordination entre les différentes institutions publiques aux échelons fédéral, provincial et municipal, ainsi que la participation active de la société civile et du secteur privé. Le Gouvernement brésilien a adopté un programme dit « zéro faim » visant à éliminer ce fléau en quatre ans. Ce programme comporte non seulement des actions concrètes et locales mais également des mesures structurelles ayant un effet à long terme qui s'attaquent aux causes profondes de la faim et de la pauvreté, en ce qui concerne notamment la création d'emplois et de revenus, la réforme agraire et le renforcement des capacités. Le Président Lula, qui a fait de l'élimination de ce fléau une affaire personnelle, s'est joint dernièrement aux dirigeants de l'Inde et de l'Afrique du Sud pour créer une commission trilatérale destinée à contribuer à l'élimination de la pauvreté à l'échelle mondiale, conformément aux objectifs de développement du Millénaire. La représentante du Brésil invite la communauté internationale à soutenir cette initiative.

47. La proclamation par l'Assemblée générale de 2005 année internationale du microcrédit découle directement de la reconnaissance du rôle du microcrédit dans l'élimination de la pauvreté ainsi que

de ses répercussions positives sur la vie des gens. Le microcrédit aide non seulement à sortir les gens de la pauvreté mais également à les rendre autonomes, non seulement au Brésil mais dans d'autres parties du monde également. Cette année fournira une occasion de susciter une plus grande prise de conscience et une mise en commun des expériences dans ce domaine, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

48. Notant qu'aussi bien la grande réunion qui doit permettre d'évaluer la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire en 2005 que l'examen cette même année des progrès dans la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement ont finalement pour but de faire en sorte que la mondialisation soit plus ouverte, plus équitable et plus juste et de favoriser la croissance économique, le développement durable et la justice sociale partout dans le monde, la représentante du Brésil estime que ces deux événements devraient être intégrés et coordonnés, en tirant parti des synergies qui peuvent exister entre les deux.

49. **M. Alcalay** (Venezuela) dit que le point relatif à la première Décennie des Nations unies pour l'élimination de la pauvreté est le plus complexe et le plus important de l'ordre du jour de la Commission. Ayant pris note du rapport du Secrétaire général (A/58/179), il fait remarquer que la route qui reste à parcourir est pleine d'embûches que les pays tant pauvres que riche doivent surmonter s'ils veulent réaliser l'objectif de la Déclaration du Millénaire consistant à réduire de moitié la proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, d'ici à 2015. Pour y parvenir, il est essentiel d'élaborer des stratégies intégrées qui allient, aux plans national, régional et international, toutes les mesures nécessaires, y compris la coopération tant Nord-Sud que Sud-Sud. Des changements structurels s'imposent pour aborder de manière globale tous les facteurs pertinents, notamment la santé, l'éducation et l'accès à l'eau et aux services d'assainissement. L'élimination de la pauvreté suppose aussi l'élimination de tous les obstacles économiques et financiers que le système économique et commercial international a érigés au fil des ans. Les pays en développement pourraient alors procéder à des investissements importants dans les infrastructures sociales qui permettraient la réduction progressive du nombre des personnes pauvres et l'instauration d'une société de plus en plus humaine et

juste. À cet égard, le représentant du Venezuela approuve le projet de programme d'action de l'Année internationale du microcrédit, 2005.

50. Le Venezuela accueille actuellement la réunion de haut niveau de l'Organisation des États américains (OEA) sur la pauvreté, l'équité et l'insertion sociale. Cette réunion devrait permettre aux États membres de l'OEA de réaffirmer leur volonté de lutter contre la pauvreté et d'édifier une société plus juste et dynamique dans toutes les Amériques. Au plan national, le Gouvernement vénézuélien a formulé des politiques publiques qui associent toutes les forces sociales aux efforts visant à réaliser le rêve de Simon Bolivar d'un système démocratique, égalitaire, moral, éclairé et juste. Il mène à bien divers programmes dans les domaines de l'éducation et de l'élimination de la pauvreté, notamment un programme pilote de développement de l'agriculture urbaine et périurbaine. Au total, 111 000 unités de logement ont été construites, 17 millions de personnes bénéficient des soins médicaux et hospitaliers de base dans le cadre d'un programme médical de quartier et 2 090 actes de propriété terrienne ont été accordés. Toutes ces politiques visent non seulement à obtenir des résultats immédiats mais surtout à améliorer la qualité de la vie des Vénézuéliens et, ce faisant, édifier une économie diversifiée, compétitive et innovante.

51. **M. Doig** (Pérou), prenant la parole au nom des pays qui appartiennent au Groupe de Rio, dit que l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel le monde doit faire face à l'heure actuelle et constitue le pivot des engagements contractés dans le cadre de la Déclaration du Millénaire et des sommets de Monterrey et de Johannesburg. Il n'est pas certain que les objectifs de développement du Millénaire seront atteints avant 2015. S'agissant de la région de l'Amérique latine, les taux de pauvreté et d'indigence sont demeurés constants depuis 1997. Plus de 60 % de la population rurale de l'Amérique latine et des Caraïbes disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté. L'agriculture et les activités connexes demeurent la principale source d'emploi pour bon nombre de gens dans la région, en particulier les hommes et les femmes autochtones. L'appui de la communauté internationale pour ce secteur est essentiel.

52. À la dernière réunion au sommet de Cuzco, au Pérou, les chefs d'État des 19 pays membres du Groupe de Rio ont insisté sur la nécessité d'accorder la

priorité à l'élimination de la pauvreté, en particulier de la pauvreté extrême. Dans toute action visant à réduire la pauvreté et à lutter contre la malnutrition et la faim, il faut partir des enfants, et renforcer le rôle des femmes dans ces initiatives. Le Groupe de Rio engage la communauté internationale à tout faire pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action pour l'enfance. L'intégration des politiques d'égalité entre les sexes dans les politiques de développement est également importante. Les politiques sociales à long terme doivent viser les populations pauvres et les groupes les plus vulnérables.

53. Les efforts visant à surmonter le problème de la pauvreté doivent reposer sur des politiques sociales efficaces et des politiques économiques responsables; ces politiques économiques et sociales doivent être complémentaires et cohérentes. La persistance et l'augmentation du chômage sont l'une des plus grandes difficultés rencontrées par les pays du Groupe de Rio et la principale cause de pauvreté monétaire. Le chômage résulte non seulement d'une faible croissance économique mais également du grand écart de productivité entre les pays développés et les pays en développement, du protectionnisme commercial et de la chute des apports financiers extérieurs. L'assistance technique et financière aux pays en développement est essentielle pour favoriser le développement humain et éliminer la pauvreté. L'accès aux mécanismes de crédit et d'épargne revêt une importance capitale mais ces mécanismes ne sont pas en eux-mêmes suffisants pour apporter le développement durable aux populations pauvres, surtout dans les zones rurales. Les producteurs ont besoin de routes en bon état pour transporter leurs produits au marché, ainsi que d'un accès à la technologie, d'une formation technique, de prix raisonnables et d'un environnement réglementaire favorable. Il faut se doter d'une stratégie globale comportant des mesures de promotion de l'éducation, de la science et de la technologie pour améliorer la compétitivité, offrir des possibilités aux personnes dont les revenus sont les plus faibles et permettre aux pays de la région de prendre leur place dans la société de l'information.

54. S'agissant du secteur extérieur, il faut que les marchés internationaux s'ouvrent davantage afin de créer de la croissance et des emplois, d'améliorer la répartition des revenus, de réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs et d'encourager l'investissement productif.

55. La réussite de tous les objectifs de développement du Millénaire est fonction de la volonté des pays développés d'honorer leurs engagements en ce qui concerne l'objectif 8, pour ce qui est tout particulièrement du commerce international, de l'allégement de la dette et de l'aide au développement. Le Groupe de Rio préconise la définition d'un calendrier de réalisation de ces engagements, à l'instar du seuil de 2015 fixé pour les sept premiers objectifs. Certes, les gouvernements doivent introduire plus d'efficacité dans leurs propres investissements dans la lutte contre la faim, mais il est tout aussi important d'améliorer la coordination entre les organismes du système des Nations Unies et d'accroître les ressources réservées à la coopération pour le développement par les organismes financiers internationaux.

56. Le Groupe de Rio appuie pleinement les efforts de promotion du microcrédit, qui est nécessaire pour réduire la pauvreté et renforcer la capacité financière des populations pauvres, des femmes en particulier. Investir dans les associations de producteurs et d'artisans, dans les coopératives rurales et dans d'autres entreprises de ce type de parmi les populations pauvres, les femmes en particulier, améliorerait nettement les possibilités d'intégration de ces populations au système du marché. Le Groupe de Rio se félicite de la proposition du Secrétaire général relative au programme d'action de l'Année internationale du microcrédit, 2005.

57. **M. Talha** (Bangladesh) relève qu'alors que plus de la moitié de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté s'est écoulée, 1,2 milliard de personnes de par le monde croupissent encore dans la pauvreté extrême. Comme le Secrétaire général le fait remarquer dans son rapport, ce chiffre sera pour l'essentiel à peu près le même en 2015 si l'APD reste à son niveau actuel. La délégation du Bangladesh se félicite certes de la création du Fonds de solidarité mondial et d'idées novatrices de telles que la création proposée d'un fonds international de financement destiné à augmenter les courants d'APD, mais elle estime que les ressources qui seraient éventuellement versées à ces fonds devraient compléter, et non remplacer, celles réservées au développement durable des populations pauvres.

58. Le Bangladesh attache une grande importance au microcrédit en tant que moyen d'élimination de la pauvreté et de démarginalisation des femmes, d'amélioration de la santé et de l'assainissement et de

l'éducation de la population. La réussite du microcrédit en tant qu'outil d'élimination de la pauvreté est désormais avérée. Les programmes de microcrédit du Bangladesh s'attaquent à la pauvreté à sa source, en augmentant les dépenses de consommation des ménages participants. Par des emprunts auprès de ces programmes de microcrédit, 5 % des participants parviennent à sauver leur famille de la pauvreté chaque année. À la suite du Sommet sur le microcrédit qui s'est tenue à Washington en 1997, des millions de personnes dans le monde en développement ont désormais accès aux services de prêt. En décembre 2001, un total de 2186 établissements de microcrédit desservait près de 54,9 millions de clients, dont 26,8 millions recouraient au crédit pour la première fois.

59. **M. Al-Haddad** (Yémen) dit que l'élimination de la pauvreté est un sujet de préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale, en raison du vaste écart économique, social et technologique qui sépare le monde des riches de celui des pauvres. Des progrès relatifs ont certes été enregistrés dans la lutte contre la pauvreté mais le faible niveau de croissance dans les pays les plus pauvres, en particulier dans l'Afrique subsaharienne, fait craindre que l'objectif de réduction de la pauvreté inscrit dans la Déclaration du Millénaire ne puisse pas être atteint d'ici à 2015. L'élimination de la pauvreté exige une approche intégrée et un lien entre les solutions à cet effet et les problèmes du développement durable. Il est dès lors capital de respecter le Plan de mise en oeuvre adopté lors du Sommet mondial sur le développement durable en accordant l'attention voulue à l'éducation, aux ressources humaines, aux soins de santé, aux établissements humains, au développement rural et à toutes les questions qui ont trait à l'élimination de la pauvreté. Certes, c'est à chaque pays qu'incombe la responsabilité d'éliminer la pauvreté chez lui mais la division croissante du monde en riches et pauvres menace gravement la prospérité, la sécurité et la stabilité mondiales. Il importe donc plus que jamais d'entreprendre une action internationale concertée pour aider les pays en développement à parvenir au développement durable.

60. Faisant lui-même partie des pays les moins avancés, le Yémen s'attaque au problème de la pauvreté sous tous ses angles en vue d'assurer une vie meilleure à ses citoyens, en particulier par la mise en oeuvre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté dont

la première phase a été conçue avec la participation de toutes les couches de la société yéménite et que le Fonds monétaire international a approuvée en 2001. La deuxième phase, qui est en cours, a été également établie à l'issue de vastes consultations d'ordre national, régional et international. Dans le cadre général de leurs plans nationaux de lutte contre la pauvreté, les autorités compétentes s'emploient également à incorporer les résultats des conférences et réunions au sommet des Nations Unies, notamment les objectifs de développement du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en oeuvre issu du Sommet mondial sur le développement durable.

61. Le Yémen attache une importance particulière au microcrédit en tant que moyen de réduire la pauvreté et le chômage et, à cette fin, il s'est doté de son propre fonds de développement social. Il se félicite également des mesures qui sont en train d'être prises en ce qui concerne le fonctionnement et la stratégie du Fonds de solidarité mondial, qui aidera à financer des projets destinés à éliminer la pauvreté. En conclusion, la délégation yéménite insiste sur le fait que les 49 pays les moins avancés sont ceux qui souffrent le plus des effets préjudiciables de la pauvreté et qui méritent donc un soutien plus important et plus varié, notamment un surcroît d'APD, un allègement de leur dette et un assouplissement de l'accès de leurs produits agricoles aux marchés mondiaux, ce qui finirait par renforcer leur capacité à éliminer la pauvreté et à améliorer la qualité de la vie de leur population en les aidant à édifier un avenir meilleur.

62. **Mme Mohamed** (Kenya) dit que, bien que son gouvernement ait fait tout son possible pour exploiter pleinement les ressources intérieures au service du développement et de la réduction de la pauvreté, l'aide extérieure et la coopération internationale demeurent d'une importance capitale pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire au Kenya. Ce fait est d'autant plus important que les efforts faits pour éliminer la pauvreté ont été en outre entravés par les effets dévastateurs de la pandémie du VIH/sida, catastrophe naturelle qui a privé le Kenya du meilleur de ses ressources humaines et pèse lourdement sur son développement économique. À cet égard, bien que les taux de prévalence soient en recul par suite des efforts faits pour lutter contre ce fléau, le Kenya a besoin d'un accès plus large et plus abordable aux médicaments antirétroviraux. La représentante du Kenya se félicite donc de la décision de mettre en oeuvre le paragraphe 6

de la Déclaration de Doha concernant l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et espère que cela permettra aux pays en développement d'importer des médicaments génériques pour lutter contre le VIH/sida et d'autres maladies.

63. Le Gouvernement kenyan est conscient que la transparence et la gouvernance au niveau national et international sont une condition préalable du développement économique et de la prospérité à l'échelle mondiale. Décrivant les mesures prises par son gouvernement, la représentante du Kenya relève qu'au plan international, la diminution de l'APD et de l'investissement étranger direct, conjuguée au déséquilibre du commerce international et au problème de la dette extérieure, a beaucoup contribué au sous-développement du tiers-monde. La délégation kényane appelle donc à une mise en oeuvre rapide de la Déclaration du Millénaire et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg.

64. Le microcrédit joue un rôle vital dans l'élimination de la pauvreté, la démarginalisation des groupes vulnérables et le développement des communautés rurales. L'Année internationale du microcrédit, en 2005, permettra à la communauté internationale d'effectuer un travail de sensibilisation et de partage des meilleures pratiques en matière de financement des programmes destinés aux pauvres par le microcrédit. Il convient à cet égard de se féliciter de la création du Fonds de solidarité mondial pour l'élimination de la pauvreté, auquel des contributions doivent être versées pour qu'il puisse commencer à fonctionner le plus rapidement possible.

65. **M. Talbot** (Guyana) dit que la lutte contre la pauvreté demeure un défi formidable pour la communauté internationale et pour de nombreux pays. La stratégie de lutte contre la pauvreté du Guyana, qui prévoit une réduction de moitié des taux actuels de pauvreté d'ici à 2015, ainsi que la stratégie nationale de développement confirment l'adoption d'une approche socio-économique intégrée de l'élaboration des politiques nationales, qui sont le produit de vastes consultations avec les organisations de la société civile. L'aide internationale existe certes mais la lutte contre la pauvreté a été dans une large mesure freinée par l'environnement économique international. En tant que pays très endettés, le Guyana a pu obtenir une certaine assistance en vue de réduire la charge du service de sa dette mais ses ressources sont insuffisantes pour

pourvoir aux besoins dans le secteur social, en ce qui concerne plus particulièrement l'éducation, la santé et le logement.

66. Au plan mondial, la détérioration des termes du commerce international, le non-respect par certains pays de leurs engagements en matière d'APD et les lenteurs de la mise en oeuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) se sont traduits par une insuffisance et une instabilité des flux de financement du développement. Un soutien durable est également nécessaire en ce qui concerne les efforts faits par les pays pour maximiser la contribution du secteur privé au développement, à la création d'emplois et à l'élimination de la pauvreté. Le microcrédit est un important instrument de lutte contre la pauvreté en raison de sa capacité à favoriser la production et le travail indépendant et à démarginaliser les personnes qui vivent dans la pauvreté, les femmes en particulier. Le représentant du Guyana demande instamment aux donateurs bilatéraux et multilatéraux d'aider les pays en développement à mettre en oeuvre des politiques de soutien aux programmes de microcrédit et de développement des établissements de microfinancement.

67. La réussite dans la réalisation des objectifs de développement et d'élimination de la pauvreté suppose non seulement une bonne gouvernance dans chaque pays mais également une bonne gouvernance au plan international et la transparence dans les systèmes financiers, monétaires et commerciaux. Il faut impérativement, à cet égard, que les pays en développement participent de manière pleine et effective à la prise des décisions dans les instances financières internationales, dont les politiques et décisions ont de profondes répercussions sur leurs populations. La délégation guyanaise appuie résolument l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport sur les résultats du Sommet du Millénaire afin que les pays en développement aient un rôle plus important à jouer dans la prise des décisions à l'échelle mondiale. Entre autres choses, l'échec de la dernière conférence de l'OMC à Cancún offre une occasion de recentrer les débats sur la consolidation du lien capital entre commerce et développement. L'ONU doit jouer un rôle essentiel à cet égard, dans le cadre du dialogue de haut niveau sur le financement du développement et du processus préparatoire de la 11e session de la CNUCED (CNUCED XI).

68. **M. Staehelin** (Suisse) dit que sa déclaration portera essentiellement sur la question du microfinancement. Comme il est dit dans le Consensus de Monterrey, une réglementation et une supervision efficaces du secteur financier national sont essentielles pour la mobilisation de l'épargne nationale et sa réaffectation aux secteurs où des investissements importants s'imposent. La demande de services financiers demeure en grande partie insatisfaite. Il faut donc créer une gamme diversifiée de nouveaux produits ainsi que de nouvelles techniques de réduction des coûts de transaction. Les fournisseurs de services financiers doivent être non seulement des institutions non gouvernementales de microfinancement mais également des coopératives d'épargne de prêt, des établissements financiers communautaires, des banques commerciales, des compagnies d'assurance et d'autres institutions financières. Un microfinancement dynamique et durable ne peut être efficace que si les services financiers destinés aux populations pauvres sont intégrés à l'ensemble du système financier. Des produits financiers adaptés à la demande, y compris le microfinancement, tel doit être l'objectif d'un secteur financier résolu à acquérir la confiance du public, à améliorer le taux de mobilisation de l'épargne et à assurer l'accès le plus large possible aux services financiers.

69. La Suisse se félicite de l'idée d'une année internationale du microcrédit. Elle participera à la célébration de cette année et aux activités correspondantes en Suisse, dans les pays partenaires et à l'échelle mondiale, afin de sensibiliser davantage l'opinion publique, d'offrir un soutien au microfinancement et autres programmes du secteur financier et d'aider au développement de secteurs financiers propres à répondre aux besoins de toutes les parties concernées. Cela étant, l'expression « Année du microcrédit » ne rend pas totalement compte de tout l'éventail des produits et services financiers en question. Il s'agit en effet d'une vaste gamme de produits et de services financiers qui comprennent le crédit, l'épargne, l'assurance et les mécanismes de constitution d'actifs. Par ailleurs, la promotion d'une année du microcrédit en Suisse et dans d'autres pays d'Europe et d'Amérique du Nord ne sera pas chose facile, en ce sens que le terme « microcrédit » a dans ces pays une connotation très négative qui renvoie à des notions telles que les taux usuraires, le crédit à la consommation et l'endettement des pauvres. La délégation Suisse demande donc instamment à

l'Assemblée générale de changer cette appellation en « Année du microfinancement ».

70. Enfin, la Suisse tient à exprimer son soutien au Fonds d'équipement des Nations unies (FENU). La délégation suisse remercie le Département des affaires économiques et sociales pour les services de secrétariat qu'il assure en vue de la mise en oeuvre de l'Année internationale et de sa coordination au sein du système des Nations Unies. Elle souligne également combien il importe d'associer à cette entreprise le Groupe consultatif de l'assistance aux populations pauvres.

71. **M. Maiga** (Mali) dit que depuis 1997, son gouvernement est engagé dans une lutte résolue contre la pauvreté. En mai 2007, il a adopté un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui sert de point de référence pour toutes les politiques et stratégies de développement. Ce cadre stratégique a pour objet de créer un environnement macro-économique et institutionnel propre à favoriser la croissance et à permettre à la population d'y participer et d'en bénéficier. L'objectif général est de ramener de 63,8 % à 47,5 % le taux de pauvreté dans le pays d'ici à 2006. Les objectifs concrets sont liés à des programmes sectoriels et impliquent que le taux de croissance atteindra 6,7 % par an d'ici à 2006. Cet objectif suppose un taux d'investissement de 24,8 %, un taux d'inflation inférieure à 3 % et un déficit de la balance des paiements de moins de 9 % pour la même date.

72. Les institutions nationales chargées de réunir et d'analyser les données relatives aux conditions de vie de la population malienne ont été renforcées afin d'améliorer la coordination et le suivi des activités entreprises conformément au cadre stratégique. Par ailleurs, des projets sectoriels sont exécutés dans le domaine de l'éducation, des services sanitaires et sociaux, de la justice, des études démographiques, de la promotion de la femme, de la protection de l'enfance, de la protection de l'environnement et de l'emploi des jeunes. Le Gouvernement malien a mis en place un fonds national de solidarité et créé la Banque malienne de solidarité. Le Fonds de solidarité servira à améliorer les conditions de vie de tous les Maliens, les plus pauvres d'entre eux en particulier. La Banque, pour sa part, accordera aux populations pauvres des prêts à des conditions plus favorables que celles pratiquées par les banques classiques. Elle contribuera aussi au financement d'institutions financières décentralisées.

73. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté met l'accent sur la responsabilité de la population elle-même dans la conception, la mise en oeuvre et le suivi des actions de lutte contre la pauvreté. À cette fin, les communautés décentralisées offrent un ancrage et constituent des outils stratégiques de mise en oeuvre et de coordination des actions entreprises. Il est prévu que, au cours de la période 2002-2004, le financement intérieur du cadre stratégique se montera à 1 180,9 milliards de francs CFA, tandis que le financement extérieur assuré par les partenaires pour le développement est estimé à 760 milliards de francs CFA. Le montant total des ressources provenant de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) est estimé à 75 milliards de francs CFA pour la même période. Une table ronde de donateurs sera organisée dans un proche avenir pour mobiliser les ressources destinées à ce cadre stratégique.

La séance est levée à 13 heures.